

Plage et terrain de camping de Chalezeule - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie - Saison 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter la buvette-restaurant-épicerie de la Plage de Chalezeule avait fait l'objet, pour les saisons 1987, 1988, 1989, 1990 et 1991 d'une concession au profit de Besançon Tous Services.

Il est proposé de prolonger cette expérience à caractère social et de concéder cette année encore à titre gratuit le droit d'exploitation à l'Association «Besançon Tous Services».

Cette association a pour but de faciliter l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté.

L'exploitation de la concession permettrait à une quinzaine de personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Tous Services sur la base du cahier des charges dressé à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.